



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. limitée
15 juin 2011
Français
Original: anglais

Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

Trente-quatrième session

Bonn, 6-16 juin 2011

Point 10 c) de l'ordre du jour

Questions méthodologiques relevant du Protocole de Kyoto

Paramètres de mesure communs permettant de calculer

l'équivalent dioxyde de carbone des gaz à effet de serre

Paramètres de mesure communs permettant de calculer l'équivalent dioxyde de carbone des gaz à effet de serre

Projet de conclusions présenté par le Président

1. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) a poursuivi l'examen des paramètres de mesure communs permettant de calculer l'équivalent dioxyde de carbone des émissions anthropiques de gaz à effet de serre par les sources et des absorptions par les puits (ci-après paramètres de mesure communs), qu'il avait entamé à sa trentième session.
2. Le SBSTA a remercié le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) d'avoir organisé une réunion d'experts consacrée à l'état des connaissances scientifiques sur des paramètres de mesure de rechange, répondant ainsi à l'invitation que lui avait lancée le Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto à sa sixième session¹. La réunion d'experts s'est tenue à Oslo (Norvège) du 18 au 20 mars 2009. Le SBSTA a accueilli avec satisfaction le rapport² sur la réunion ainsi que les conclusions et recommandations adressées à la Convention-cadre, les recommandations à la communauté scientifique concernant les travaux de recherche à effectuer et les recommandations relatives au cadrage du cinquième rapport d'évaluation du GIEC.
3. Le SBSTA a constaté que:
 - a) Les paramètres communs de rechange et les problèmes posés par le recours aux potentiels de réchauffement de la planète sont encore en cours d'évaluation par le GIEC dans le cadre de ses travaux relatifs au cinquième rapport d'évaluation;

¹ FCCC/KP/AWG/2008/5, par. 45.

² <http://www.ipcc.ch/pdf/supporting-material/expert-meeting-metrics-oslo.pdf>.

b) Les potentiels de réchauffement de la planète constituent un paramètre de mesure bien défini reposant sur le forçage radiatif qui continue d'être utile dans le cas de gaz multiples. Toutefois, ils n'ont pas été conçus dans un but particulier et, pour répondre à des objectifs précis, il peut être préférable de recourir à d'autres paramètres de mesure;

c) Les potentiels de réchauffement de la planète sur cent ans ne permettent pas de bien évaluer la contribution aux changements climatiques des émissions de gaz à effet de serre dont la durée de vie est courte.

4. Le SBSTA a prié le secrétariat d'organiser, à condition que des ressources soient disponibles, un atelier sur les paramètres de mesure communs qui se tiendrait au premier semestre de 2012 et serait consacré aux incertitudes, aux domaines ou paramètres de mesure nouveaux et affinés, aux objectifs, ainsi qu'à la relation entre le cadre directif et les paramètres de mesure.

5. Le SBSTA est convenu de poursuivre, à sa trente-sixième session, l'examen des paramètres de mesure communs au titre des questions méthodologiques relevant du Protocole de Kyoto, en tenant compte du rapport sur l'atelier mentionné au paragraphe 4 ci-dessus.
